

La France lance une « alerte grave » à la listériose dans toute l'Europe

A la suite de la découverte de six cas de listériose associés à la consommation de produits de charcuterie de la firme Paul Prédault, le gouvernement a fait retirer de la vente tous les produits fabriqués par cette firme. Cette dernière avait été, en 1992, à l'origine d'une épidémie de listériose qui avait causé la mort de soixante-deux personnes. Cette nouvelle vague de listériose est d'ores et déjà responsable de deux décès.

Par JEAN-YVES NAU

Publié le 09 janvier 2000 à 00h00, mis à jour le 09 janvier 2000 à 00h00 - Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

LE GOUVERNEMENT français a, vendredi 7 janvier, étendu à l'échelon européen l'« alerte grave » à la listériose qu'il avait lancée la veille après l'identification de six cas de cette maladie associés, selon toute vraisemblance, à la consommation de produits de charcuterie (rillettes et langue de porc) fabriqués par la société Coudray, filiale sarthoise du groupe Paul Prédault (Le Monde du 8 janvier), en France, tous les produits de cette firme, qui commercialise ses aliments sous de nombreuses marques dans la grande distribution, ont fait l'objet d'un retrait de la vente et d'un rappel par le fabriquant. L'extension de l'alerte sanitaire résulte du fait que la société Coudray a vendu des produits a priori suspects dans plusieurs pays membres de l'Union européenne (Belgique, Allemagne, Luxembourg, Irlande) ainsi qu'en Suisse. La société Coudray fabrique 48 000 tonnes de charcuterie par an, dont 3 300 tonnes de rillettes, commercialisées soit en l'absence de toute marque, soit sous diverses dénominations, parmi lesquelles « pot de rillettes du Mans », « pot de rillettes de la Sarthe » ou, encore, « pot de rillettes du Mans à l'ancienne ».

Pour sa part le professeur Lucien Abenham, directeur général de la santé, a déclaré, vendredi 7 janvier, qu'« il faut encore compter avec huit semaines durant lesquelles il faudra se poser des questions chez les personnes qui souffrent soit de fièvre avec mal de tête, soit de gastro-entérite, dès lors qu'elles auront consommé des rillettes contaminées ». Cette épidémie de listériose est d'ores et déjà responsable de deux décès (un nouveau-né prématuré âgé de vingt jours et une personne de soixante-quinze ans). Selon l'Institut de veille sanitaire, les quatre personnes, dont une femme enceinte, actuellement infectées ont entre 32 et 78 ans. L'une d'entre elles est actuellement dans le coma. Une seule de ces quatre personnes était apparemment en bonne santé avant l'intoxication, les trois autres souffrant d'une diminution de leurs défenses immunitaires (immunodépression), situation qui expose à un risque accru de contamination par la bactérie *Listeria monocytogenes*.
Il vous reste 53.82% de cet article à lire. La suite est réservée aux abonnés.

AGROALIMENTAIRE

La France déclenche une alerte à la listériose

yves - Publié le 07/01/2000 à 00:00, mis à jour le 17/02/2014 à 14:44

Les premiers cas de listériose ont été détectés en octobre mais l'institut Pasteur n'est parvenu à en trouver l'origine possible que le 29 décembre. Au terme de "recoupements très compliqués", les soupçons se sont portés sur des rillettes et des langues en gelée de la société Coudray, une filiale du groupe Paul Prédault. L'enquête déclenchée par les autorités sanitaires de la Sarthe a aujourd'hui confirmé l'hypothèse d'"une contamination marginale", ne mettant pas forcément en cause les chaînes de production. Paul Prédault n'en a pas moins annoncé un rappel général de tous les produits de sa filiale. De même, les nombreuses grandes surfaces commercialisant les rillettes et les langotines Coudray sous leur marque distributeur ont assuré les avoir retiré de leurs rayons. Presque toute la grande distribution est concernée : U, Système U, Cora, Match, Reffet de France, Continent, Carrefour et Champion. Ce qui ne signifie pas que tout risque est écarté. La durée d'incubation est en effet de huit semaines. Les autorités sanitaires françaises ont ainsi déclenché une alerte qui s'étend à tous les pays de l'union européenne. Le bilan de la contamination est de six personnes dont deux sont mortes et une dans le coma. La grande épidémie de listériose qui avait atteint la France en 1992 ? faisant 63 morts et provoquant 22 avortements ? avait déjà été attribuée à de la langue en gelée. Mais le nom des industriels concernés n'avait pas été alors rendu public.